



Fiche Personnes des Premières Nations et Inuit

Guide des bonnes pratiques en itinérance

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT EN SITUATION D'ITINÉRANCE

La situation explorée dans cette fiche fait partie de 10 situations particulières abordées dans le Guide qui sont à la source de certains questionnements chez les intervenants. L'identification de ces situations, ainsi que des pratiques pour y répondre, est le fruit d'une [collaboration étroite](#) entre la recherche et différents milieux de pratique.

Les [Principes clés de l'intervention en itinérance](#) et les pratiques privilégiées dans l'ensemble des autres fiches du *Guide des bonnes pratiques en itinérance* gagnent à être mis en avant auprès de l'ensemble des personnes en situation d'itinérance, y compris les personnes des

COMMENT S'ASSURER DE RESPECTER LA CULTURE DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT EN SITUATION D'ITINÉRANCE ?

Premières Nations et les Inuit. Toutefois, une sensibilité particulière est de mise quant à l'accueil des personnes des Premières Nations et des Inuit et à l'accompagnement qui leur est offert puisque les formes que prend l'itinérance chez ces personnes peuvent différer et se construisent selon des trajectoires qui leur sont propres.

L'intervention auprès des personnes en situation ou à risque d'itinérance comporte son lot de défis et d'inconforts. Pour plusieurs intervenants non autochtones (allochtones), des défis supplémentaires s'ajoutent lorsqu'il s'agit de personnes des Premières Nations ou d'Inuit. L'intervenant peut avoir un sentiment d'incompréhension, l'impression de ne pas détenir les connaissances suffisantes pour intervenir, de ne pas pouvoir s'appuyer sur ses repères habituels.

Comment s'assurer de respecter la culture des personnes des Premières Nations et des Inuit en situation d'itinérance, leurs manières de comprendre le monde, d'entrer en relation, de communiquer, d'établir des priorités, de faire des choix ? Comment prendre en considération leurs différentes conceptions de ce qu'est un chez-soi, leur rapport au corps, à l'identité, à la famille, à la communauté et au territoire, tout en reconnaissant l'unicité de chacun ?

J'AI DES QUESTIONS...

À QUI RÉFÈRE-T-ON EXACTEMENT LORSQU'ON PARLE DES AUTOCHTONES, DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT ? S'AGIT-IL D'UN GROUPE HOMOGENÈME ?

Il n'y a pas une seule « culture autochtone ». Au Québec, les 11 nations (la nation inuite et les 10 Premières Nations) ont des territoires, des cultures et des histoires distincts. Parmi les Autochtones qui vivent en ville, plusieurs y sont nés et en maîtrisent les codes et la langue. D'autres sont nés dans une communauté ou un village nordique et peuvent se sentir déstabilisés par le mode de vie urbain lors de leur arrivée en ville. Ces derniers ne connaissent pas toujours les règles administratives, les modalités d'accès à un revenu, aux services, au logement, les façons de vivre et la culture. Ils peuvent aussi ne maîtriser ni le français ni l'anglais (*voir la section [Assurer une bonne communication](#), ci-dessous*).

Certaines personnes autochtones veulent voir leur appartenance à une culture, à une nation, à un territoire reconnue et valorisée, alors que d'autres souhaitent plutôt prendre une certaine distance à l'égard de leurs origines et vivre dans un milieu différent de celui qu'elles ont connu. D'ailleurs, le degré d'attachement à l'identité autochtone et à la communauté n'est pas immuable et définitif : il peut changer au fil du temps et des expériences vécues par la personne.

Ce serait faire fausse route de réduire l'expérience autochtone à la « différence culturelle »

ou encore aux traumatismes collectifs résultant de politiques assimilatrices à leur égard : si certaines dynamiques et certains événements historiques sont centraux pour saisir leur situation distinctive collective, chaque personne doit être comprise dans sa trajectoire, son histoire, ses expériences et sa singularité propres.



Pour plus d'information sur les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance, sur leurs trajectoires, leurs expériences, leurs besoins et les obstacles à leur utilisation des services, consulter le complément [Personnes des Premières Nations et Inuit](#).

QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX À L'ÉGARD DE LA RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT DU QUÉBEC ?

Les membres des Premières Nations et les Inuit du Québec ont accès à tous les services offerts par le réseau de la santé et des services sociaux québécois et peuvent obtenir leur carte d'assurance maladie du Québec.



Pour plus d'information sur le processus allégé pour obtenir sa carte d'assurance maladie pour les personnes en situation d'itinérance, consulter la fiche [Accompagner des personnes en situation d'itinérance](#).

Or, dans les communautés autochtones, la disponibilité et les modalités de la prestation des services varient en fonction d'ententes conclues avec les gouvernements provincial et fédéral.

En vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, les « nations conventionnées » crie, inuite et naskapie bénéficient d'un statut particulier et assurent notamment le déploiement et la gestion des services de santé et des services sociaux sur leur territoire respectif. Ainsi, les services de santé et les services sociaux offerts dans les 15 villages inuits, les 9 communautés crie et la communauté naskapie sont respectivement administrés, déployés et coordonnés par la [Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik](#), le [Conseil cri de la santé et de services sociaux de la Baie-James](#) et le [CLSC Naskapi](#). Ceux-ci font tous partie du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Pour les autres nations, dites « non conventionnées », les services sont financés par le gouvernement fédéral selon différentes modalités. Les communautés disposent tout de même d'une certaine autonomie, ayant la responsabilité de la mise en place de leurs propres services de santé et services sociaux. Les installations de santé et de services sociaux de ces communautés offrent certains soins et services de proximité et des services d'urgence. Le personnel est généralement composé d'au moins une infirmière en santé communautaire ainsi que de personnes effectuant des activités de prévention et de promotion de la santé. Précisons que, conformément à leur statut « non conventionné », le réseau de la santé et des services sociaux du Québec n'offre pas de services dans ces communautés, à l'exception des services de médecins, dont les frais sont couverts par la RAMQ. Ces services de consultation médicale peuvent être offerts sur appel ou lors de visites prévues dans les communautés.



Pour plus d'information sur la prestation des soins de santé et des services sociaux dans les communautés conventionnées et non conventionnées au Québec, consulter les [Particularités des services aux Premières Nations et aux Inuit](#) sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

PRATIQUES D'INTERVENTION À PRIVILÉGIER

1. OFFRIR UN ENVIRONNEMENT RELATIONNEL CULTURELLEMENT SÉCURITAIRE

Il n'y a pas d'intervention standardisée à mettre en œuvre auprès des personnes des Premières Nations et des Inuit. Toutefois, de nombreuses personnes des Premières Nations et de nombreux Inuit craignent d'être jugés ou mal compris dans les organisations non autochtones. Or, pour aller vers les services, il importe que les personnes aient confiance qu'elles seront accueillies dans un environnement exempt de racisme, de discrimination, de stéréotypes et dans des lieux où les intervenants reconnaissent la diversité culturelle, les savoirs et les trajectoires distinctes des personnes des Premières Nations et des Inuit. De plus, les personnes en situation d'itinérance, et parmi elles plus particulièrement les personnes des Premières Nations et les Inuit, sont souvent mal informées des services existants ou comprennent mal à quels services elles ont le droit de recourir. À cet égard, il est essentiel de transmettre une information claire relativement aux services disponibles, en tenant compte de possibles barrières linguistiques.



Attention ! La présence et la visibilité des personnes des Premières Nations et des Inuit en situation d'itinérance varient d'une ville et d'une région à l'autre. Dans certaines villes situées à proximité d'une communauté autochtone, où les contacts sont fréquents et où la diversité culturelle est faible, les personnes autochtones sont plus facilement reconnaissables. À l'opposé, les personnes autochtones en situation d'itinérance peuvent plus aisément passer inaperçues, voire être confondues avec des personnes d'autres origines, dans des centres urbains caractérisés par une forte diversité culturelle et l'éloignement géographique ou l'absence de contacts avec les communautés autochtones.

Deux notions, un même objectif : offrir un environnement culturellement sécuritaire

LA NOTION DE SOINS CULTURELLEMENT SÉCURITAIRES (CONSEIL CANADIEN DE LA SANTÉ, 2012)

Elle réfère, particulièrement dans le milieu des soins de santé et des services sociaux, à l'importance de mettre en confiance les personnes et les communautés se retrouvant dans un environnement pouvant à priori être menaçant puisqu'il implique un rapport d'autorité, qu'il est associé à l'expérience de la colonisation ou qu'il fonctionne sur la base de codes culturels et de règles administratives difficiles à comprendre.

Il est possible d'offrir un environnement culturellement sécuritaire aux personnes des Premières Nations et aux Inuit en situation d'itinérance dans la mesure où l'intervenant :

- fait une réflexion sur ses propres croyances et ses préjugés relativement aux membres des Premières Nations et aux Inuit, dont ceux qui sont en situation d'itinérance
- comprend que la personne appartient à une communauté marquée par des traumatismes historiques :
 - › histoire de colonisation et notamment les pensionnats et la rafle des années 60
 - › rapports non égalitaires entre Autochtones et non-Autochtones, ainsi qu'un rapport aux institutions marqué par la violence, les abus, la discrimination, l'absence de consentement, la peur et l'incompréhension
- est informé et sensible au fait que la personne puisse s'inscrire dans une vision du monde différente de la sienne :
 - › culture, valeurs, langue, éducation, etc.

LA DÉMARCHE DE SÉCURISATION CULTURELLE (ODENA, DANS TABLES LOCALES ET CENTRALE, 2017)

La sécurisation culturelle est l'ultime étape d'une approche progressive constituée de quatre stades successifs :

1. La conscience culturelle : elle permet à l'intervenant d'être capable et désireux de reconnaître et d'admettre les différences culturelles présentes au sein de la population, en plus d'accepter ces différences.
2. La sensibilité culturelle : elle tient compte des antécédents et des expériences culturelles des Autochtones. Elle permet d'aller au-delà de la reconnaissance en respectant les savoirs et les différences et d'être sensible au fait que les manières de faire sont propres à chacun.
3. La compétence culturelle : elle se reconnaît lorsque les connaissances, les compétences et les attitudes des intervenants renforcent l'autonomie de la personne et lorsque les services sont adaptés aux réalités et aux besoins de la personne.
4. La sécurisation culturelle : elle est définie comme une approche systémique/holistique qui implique la compréhension des différences de pouvoir inhérentes à la prestation de services ainsi que la réflexion des intervenants sur leurs propres actions. La sécurisation culturelle permet, entre autres, de contrer les obstacles à la prestation de services (qui résident dans les politiques, les procédures ou les pratiques habituelles) et vise à inclure la personne dans la prestation et l'évaluation du service.



Pour d'autres ressources sur la compétence et la sécurisation culturelles, consulter la section [Pour en savoir plus](#), ci-bas.

1.1 ADOPTER UNE POSTURE D'OUVERTURE LORS DE L'ACCUEIL

La sous-utilisation des services de santé et des services sociaux est particulièrement importante parmi les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance : ceux-ci tardent davantage à aller vers les services et ils y arrivent souvent en urgence. Il est d'autant plus important de favoriser un accueil chaleureux et sensible afin d'installer un contexte qui permettra de bien comprendre ce qui se passe et de leur offrir le soutien approprié.



Attention ! Certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit ont besoin d'être rassurés relativement au respect de la confidentialité lors de la prestation de services. Certains d'entre eux partent de leur communauté parce qu'ils craignent de voir leurs informations personnelles circuler ou parce qu'ils ont vécu une telle situation. Plusieurs d'entre eux refusent l'échange d'informations par crainte que leur vie privée ne soit pas respectée. L'intervenant doit porter une attention particulière à cet aspect lors de l'accueil. Lorsqu'il est dans l'intérêt de la personne que l'intervenant puisse transmettre certaines informations à une organisation partenaire dans la communauté d'origine ou hors communauté pour favoriser la continuité des services, il pourrait être utile, afin d'obtenir son consentement, de prendre le temps de bien préciser à la personne quelles informations seront transmises et pour quelles raisons.



Pour des pistes plus générales sur le moyen de favoriser l'accueil des personnes en situation ou à risque d'itinérance dans les services, consulter la fiche [Accueillir des personnes en situation d'itinérance dans les services](#).

- Soyez sensible au fait que certaines personnes des Premières Nations ou inuites peuvent croire que comme intervenant non autochtone, vous entretenez certaines croyances négatives à leur égard, non seulement parce qu'elles sont en situation d'itinérance, mais également parce qu'elles sont autochtones. La crainte de la stigmatisation peut entraîner une attitude de retrait, voire une réaction mitigée devant l'aide offerte lors de la prise de contact.
- La relation de confiance est très importante pour plusieurs personnes des Premières Nations ou inuites; prenez le temps nécessaire pour arriver à un climat de confiance mutuelle.

- Si la situation s'y prête, permettez-vous d'utiliser l'humour dans l'interaction avec la personne. Ce mode d'entrée en relation plus informel est souvent apprécié et favorise la création d'un lien de confiance.
- Intéressez-vous aux origines de la personne : la provenance de la personne et son sentiment d'appartenance à une communauté ou à un village autochtone en particulier gagnent à être considérés et reconnus.
- « D'où venez-vous ? » est une formule de salutation universelle, c'est la plus simple et la plus efficace pour que la personne se sente accueillie et considérée. Soyez tout de même conscient que la question peut toucher un point sensible chez certaines personnes qui éprouvent une faible identification à leur communauté d'origine, par exemple chez des jeunes dont l'histoire est plutôt marquée par des placements loin de chez eux.
- Si la situation nécessite plusieurs rencontres, proposez à la personne de vous apprendre quelques mots dans sa langue. Prenez-les en note pour les réutiliser lors d'une prochaine rencontre.

1.2 ASSURER UNE BONNE COMMUNICATION

Les barrières linguistiques peuvent faire que la personne se sente vulnérable ou mal à l'aise devant l'intervenant. De plus, des difficultés sur le plan de la communication peuvent entraîner l'établissement d'un mauvais diagnostic, une analyse incomplète des besoins parce que la personne n'a pas pu expliquer clairement sa situation ou une mauvaise compréhension d'un diagnostic par la personne. Celle-ci peut également ne pas recourir à certains services parce qu'elle ne comprend pas ce qui lui est proposé. De plus, devant des codes et des repères qui diffèrent des siens, par exemple en ce qui a trait au langage non verbal, l'intervenant peut se sentir dérouté et hésiter quant à la direction à prendre pour offrir un accompagnement qui répond aux besoins et aux attentes de la personne.



Astuce d'intervention ! Certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit ne maîtrisent ni l'anglais ni le français comme langue d'usage. Toutefois, les Inuit sont généralement plus à l'aise en anglais qu'en français, de même que les Cris, les Naskapis, les Mohawks, les Mi'gmaqs et certaines communautés algonquines.



Astuce d'intervention ! Il peut être pertinent de faire appel à un centre de santé ou à un poste de soins d'une communauté non conventionnée de la même nation que la personne à qui les soins et les services sont offerts pour obtenir une référence en matière de soutien linguistique. L'intervenant est invité à se renseigner quant à la disponibilité de ce type de service dans sa région. De plus, un service d'interprète est offert par certains organismes communautaires œuvrant auprès des Autochtones, notamment les [*Centres d'amitié autochtones*](#). Attention : faire appel à un interprète de la même communauté que la personne peut soulever des enjeux de confidentialité puisque les deux personnes peuvent se connaître. Il est donc important de prendre les précautions nécessaires avant d'entreprendre ce type de démarche, par exemple, de valider la démarche auprès de la personne.

- Minimisez le nombre de questions posées, surtout lors des premières rencontres.
- Mettez sur des questions courtes, ouvertes et formulées de manière positive.
- Laissez place au silence dans votre intervention.
- Mentionnez clairement à la personne votre souhait de respecter sa manière de faire et de penser et votre intérêt à mieux comprendre ses besoins et ses attentes. Soulignez qu'elle est l'experte de sa situation. Adoptez une posture d'apprenant, de réciprocité dans l'accueil.
- Exprimez-vous dans un langage simple et imagé.
- Soyez attentif au langage gestuel et non verbal. Par exemple, sachez que dans la communauté inuite, les sourcils sont souvent utilisés pour dire oui (en levant les sourcils) ou non (en fronçant les sourcils). Validez votre compréhension auprès de la personne.

- Pour tout ce qui se rapporte aux questions du corps humain, privilégiez le recours à un support visuel.
- Prenez le temps de valider que l'information a été bien comprise.
- Ne tenez pas pour acquis que la personne sait lire et écrire.
- Proposez-lui qu'un ami ou un membre de sa famille fasse la traduction ou soit présent lors de la rencontre, si la langue est une barrière ou que cela peut la sécuriser.
- Donnez certaines informations par écrit, afin de vous assurer que la personne qui ne maîtrise pas la langue que vous utilisez ou dont l'aisance dans la communication verbale est plus limitée puisse remettre ces informations à un autre intervenant, au besoin. Expliquez-lui les avantages de remettre cette note et assurez-vous qu'elle vous autorise à transmettre l'information selon les normes en vigueur dans votre organisation.



Attention ! Certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit auront tendance à acquiescer par politesse, à éviter le contact visuel ou encore à parler peu. Cela n'indique pas nécessairement un manque d'intérêt, un non-désir de communication ou des problèmes cognitifs. Cela peut être la manifestation d'une forme de communication propre à la culture de la personne ou encore le signe d'une maîtrise limitée de la langue d'usage de l'intervenant.



Astuce d'intervention ! Si une personne des Premières Nations ou un Inuk, particulièrement une femme, a vécu de la violence et considère l'idée de dénoncer la situation, l'intervenant doit s'assurer de rendre l'information accessible dans sa langue (procédures liées au dépôt d'une plainte, etc.). De plus, l'enjeu de la confidentialité doit être pris en compte particulièrement si la personne ne parle pas français ou anglais et que l'intervenant doit s'adjoindre le soutien d'une personne de la communauté à titre d'interprète. Cela peut constituer un frein pour la personne qui pourrait craindre des répercussions sur sa sécurité.



Pour trouver des termes et des définitions dans diverses langues des Premières Nations et inuites afin de faciliter l'accueil et l'accompagnement des personnes des Premières Nations et des Inuit, consulter le [Portail linguistique du Canada](#).

1.3 RECONNAÎTRE LES ANTÉCÉDENTS ET LES EXPÉRIENCES CULTURELLES

La personne des Premières Nations ou inuite en situation d'itinérance, comme toute personne, a besoin de voir sa valeur reconnue, de se sentir digne d'intérêt, surtout dans un contexte où elle a souvent expérimenté le rejet, l'exclusion ou la marginalisation. Offrir un environnement culturellement sécuritaire nécessite que l'intervenant manifeste une humilité, une ouverture et une curiosité particulières, propres à toute rencontre interculturelle.

- Faites preuve d'une écoute informée lorsque vous explorez le parcours et l'histoire de la personne.
- Sans généraliser, gardez en tête que pour certaines personnes, les traumatismes collectifs et intergénérationnels et les conditions de vie présentes dans certaines communautés peuvent avoir joué un rôle dans la trajectoire de la personne et avoir des impacts sur sa vie. Tenez-en compte dans votre intervention.
- Intéressez-vous aux valeurs associées à sa culture spécifique, à son rapport à sa communauté, à ses repères culturels ainsi qu'à la manière dont ceux-ci teintent sa vie au quotidien et orientent ce qu'elle souhaite prioritairement pour elle-même.

2. ADAPTER SES INTERVENTIONS AUX BESOINS ET AUX RÉALITÉS DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT EN SITUATION OU À RISQUE D'ITINÉRANCE

Comme le mentionne la fiche [Répondre aux besoins et orienter dans les services](#), il importe de travailler sur les priorités exprimées par la personne en situation d'itinérance et de lui faire vivre une expérience positive concernant les services offerts afin de permettre la construction

d'une relation de confiance. Pour y parvenir, certaines dimensions des réalités propres aux personnes des Premières Nations et aux Inuit doivent être prises en compte par l'intervenant.

2.1 S'INSCRIRE DANS UNE APPROCHE NON DIRECTIVE MISANT SUR LA COLLABORATION

Afin de maintenir la personne au centre des changements qu'elle souhaite apporter et de respecter ses choix et ses priorités, il se peut que l'intervenant ait besoin d'adopter certaines attitudes particulières dans son rapport à l'autre et de « déplacer » son regard pour reconnaître les compétences et les forces d'une personne appartenant à une culture qui lui est moins familière.

- Prenez le temps d'échanger de manière informelle sur des sujets variés, autres que ceux relatifs à la situation problématique ou à un besoin de service. Cela permet à la personne de mieux vous connaître, facilite la création d'une relation significative et authentique et vous ouvre une fenêtre sur ses champs d'intérêt, ses compétences et ses forces dans divers domaines.
- Plusieurs personnes sont issues de communautés où la tradition orale prédomine. Si la personne maîtrise la langue que vous utilisez, offrez-lui l'espace pour se raconter et dire les solutions auxquelles elle a déjà recouru, dans et hors de sa communauté.
- Demeurez ouvert et curieux relativement au sens de comportements ou d'attitudes qui apparaissent difficiles à décoder a priori. Demandez à la personne de vous aider à bien la comprendre dans un souci de respecter ses besoins.
- Adoptez une posture non experte, basée sur l'accompagnement de la personne. « S'immiscer dans la vie ou dans les choix d'une autre personne, tout comme ordonner ou suggérer, est considéré [chez les Autochtones] comme inapproprié et irrespectueux » (Guay, 2013, p. 34).
- Laissez la personne définir ses priorités. Par exemple, certaines femmes seront davantage dans une recherche de sécurité au quotidien plutôt que dans un désir d'entamer des démarches concrètes pour sortir d'une situation d'itinérance.

Cela peut être vrai pour celles qui ont vécu des abus et qui considèrent que la stabilité résidentielle présente un risque d'isolement, donc d'abus plus important en l'absence d'un réseau de soutien.

- Laissez la personne entrevoir que d'autres options sécuritaires sont aussi possibles pour elle.

2.2 TENIR COMPTE DES CONDITIONS DE LA MOBILITÉ

La mobilité est un élément important que l'intervenant doit prendre en compte dans ses interventions auprès des personnes des Premières Nations et des Inuit en situation ou à risque d'itinérance. Bien qu'elle soit souvent assimilée au nomadisme saisonnier présent dans les modes de vie traditionnels de certaines Premières Nations, il s'agit ici de tout autre chose. La mobilité chez les personnes autochtones en situation d'itinérance correspond aux déplacements entre la communauté d'origine et d'autres milieux (d'autres communautés autochtones ou des villages ou villes hors communauté). Elle peut prendre différentes formes et être plus ou moins fréquente selon la proximité géographique entre les points de départ et les destinations. De plus, elle survient pour différents motifs. Elle peut être volontaire (afin d'obtenir un emploi, de poursuivre des études ou de se rapprocher de membres de sa famille) ou involontaire (pour recevoir des soins médicaux spécialisés, fuir une situation de violence, trouver un logement, etc.). Dans la mesure où la personne a choisi de se déplacer vers un autre milieu de vie pour s'éloigner d'un lieu qui représentait une menace pour sa sécurité, sa santé ou son intégrité, la mobilité peut être vue comme l'illustration d'une certaine forme de résilience. Toutefois, si les déplacements successifs sont motivés par l'adversité, si les expériences négatives s'accumulent, la mobilité peut s'inscrire dans une forme de « mouvance circulaire » : un processus caractérisé par l'effritement des liens entre la personne et son réseau de soutien. Cette situation participe à accroître sa vulnérabilité.

La mobilité, et notamment la mouvance circulaire, peut constituer un défi pour l'intervenant, étant donné la difficulté d'assurer une continuité de services auprès de la personne. Selon le cas, elle peut donner l'impression à l'intervenant que la personne ne s'implique pas dans l'accompagnement et dans les services qui lui sont offerts.



Un départ dans une autre localité pour effectuer un séjour en centre hospitalier, pour recevoir des soins et services d'un organisme, ou pour purger une peine en centre de détention, peut être associé à une perte de repères chez certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit. Concernant les pratiques à privilégier auprès d'eux, consulter les fiches [Assurer le relais avant, pendant et après un passage en hébergement dans un établissement ou dans un organisme](#). Consulter également la fiche [Intervenir auprès des personnes lors d'un passage en centre hospitalier](#).



Astuce d'intervention ! Lorsque les personnes désirent retourner dans leur communauté, il existe des programmes de financement pour les soutenir dans ces démarches. Pour les Inuit, la [Société Makivik](#) peut offrir un transport pour le retour dans le Nord à certaines conditions. Pour les personnes des Premières Nations, les intervenants peuvent se renseigner auprès du [Centre d'amitié autochtone](#) à proximité pour connaître les services offerts.

- Intéressez-vous aux trajectoires de mobilité de la personne, comme à ses allers-retours éventuels entre la ville et sa communauté ou le village nordique d'où elle provient.
- Prenez le temps de comprendre ce qui est à l'origine de ses déplacements et de son arrivée sur votre territoire, tout en vous assurant de ne pas être intrusif. Cherchez aussi à connaître ses points d'ancrage.
 - › Est-ce que ces allers-retours sont fréquents ou en est-elle à un premier séjour en dehors de sa communauté d'origine ?
 - › Est-elle en ville dans l'espoir d'améliorer sa condition ? D'échapper à celle qui est la sienne ailleurs ? De recevoir certains soins ou services ?
 - › Est-ce qu'elle vient de sortir d'un séjour en établissement avec hébergement (établissement de détention, centre hospitalier, ressource pour femmes victimes de violence, centre de réadaptation en dépendance, centre de placement) ?

- › Souhaite-t-elle s'installer sur le territoire ou veut-elle plutôt retourner dans sa communauté ? Ne tenez pas pour acquis qu'elle souhaite y retourner, plusieurs personnes ne sont pas habitées par ce désir pour une multitude de raisons (pénurie de logement, difficultés à trouver du travail, situation de violence ou d'abus, etc.).
 - › Ya-t-il d'autres territoires ou villes qu'elle fréquente sur une base régulière et qui ont une importance particulière à ses yeux ?
 - › A-t-elle un lieu d'ancrage qu'elle peut définir comme un chez-elle ? Quelle est sa compréhension du chez-soi qui peut dépasser la notion de logement ? A-t-elle un espace où ses relations sociales et affectives prennent un sens particulier ?
- Soyez conscient que certaines femmes vivent avec la crainte ou les impacts du retrait de leurs enfants (actuels ou à venir, dans le cas d'une grossesse en cours) par la Direction de la protection de la jeunesse. Une telle préoccupation peut être à l'origine d'un nouveau déplacement, que ce soit pour tenter de se rapprocher de leurs enfants ou pour fuir un territoire afin d'éviter un tel retrait.



Attention ! À la suite d'un séjour en établissement de détention, certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit vont vivre une situation d'itinérance dans la ville où ils ont purgé leur peine, notamment parce que le retour dans leur communauté est difficile à effectuer d'un point de vue logistique ou encore parce qu'ils sont victimes d'une forme d'exclusion de la part de leur communauté.



Astuce d'intervention ! Pour des personnes des Premières Nations et des Inuit en contact avec le système de justice, il existe des services axés sur la déjudiciarisation, la réduction des méfaits, et le mieux-être de la communauté, du délinquant et de la victime. Ces services sont basés sur la justice réparatrice avec un objectif de résolution des conflits. Pour en savoir plus, l'intervenant est invité à contacter les [Services parajudiciaires autochtones \(SPAQ\)](#) ou le [Centre d'amitié autochtone](#) de sa région. Voir aussi la fiche [Accompagner des personnes en contact avec la justice](#).

2.3 ADOPTER DES PRATIQUES D'ÉVALUATION MÉDICALE CULTURELLEMENT ADAPTÉES

Les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance ont accès à l'ensemble des services de santé et des services sociaux lorsqu'ils se présentent dans un établissement du réseau québécois, et ce, au même titre que tout citoyen québécois. L'intervenant doit s'intéresser à la vision qu'a la personne de la santé et de la maladie afin de maximiser l'adhésion de la personne aux soins et aux traitements. De plus, les conditions et parcours de vie particuliers, souvent difficiles, de ces personnes – y compris la situation d'itinérance – sont à l'origine de différents problèmes de santé physique et mentale (par ex. : manque d'accès aux aliments traditionnels qui augmente le risque de diabète et d'anémie). L'intervenant se doit de les considérer dans l'exploration de la situation avec la personne.



Concernant les pratiques générales à privilégier pour offrir des soins de santé aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, consulter la fiche [Donner des soins de santé à des personnes en situation d'itinérance](#).

Quelques pistes pour favoriser des pratiques d'évaluation médicale culturellement adaptées

- Soyez sensible à sa compréhension et à sa vision de la maladie et de la santé. Certaines personnes des Premières Nations et certains Inuit peuvent avoir une conception plus traditionnelle de la médecine, d'autres non. Il n'y a pas d'homogénéité en ce sens, mais manifester une ouverture et de l'intérêt pour celle-ci favorisera le partage de savoirs et permettra de valoriser la multiplicité des conceptions.
- Utilisez un langage qui tient compte de cette vision dans la manière d'apporter les informations (par ex. : aspects spirituels liés à la guérison).
- Ne tenez pas pour acquis que la personne possède les connaissances de base relativement à la santé, telles que vous les entendez (par exemple, certaines personnes âgées provenant de communautés isolées peuvent souffrir d'un manque de connaissances relativement à la santé sexuelle et aux ITSS).

- Sachez que le rapport au temps peut différer entre Autochtones et non-Autochtones. Cela peut se traduire, par exemple, par une difficulté chez la personne à se situer par rapport au passé ou par la tendance à ne pas manifester d'inquiétude particulière quant à l'avenir. N'y voyez pas d'emblée la présence d'un problème cognitif, d'orientation dans le temps ou dans l'espace.
- Lors de l'exploration des antécédents médicaux, rappelez-vous qu'au sein de la famille inuite et dans certaines communautés des Premières Nations, l'adoption coutumière est courante : c'est-à-dire qu'un enfant est confié à une autre famille dans un esprit d'entraide et de protection des enfants. Soyez précis dans vos questions afin de vous assurer d'avoir l'information que vous recherchez. Qui plus est, il est possible que l'accès aux antécédents médicaux soit difficile, voire inaccessible.
- Travaillez dans le respect des démarches qui se font dans la communauté d'origine, le cas échéant. Assurez un lien et un continuum de services avec la communauté ou le centre de traitement, lorsque c'est possible et désiré par la personne.
- Gardez la personne dans une position d'experte de sa situation de santé.
- Si la personne souhaite recevoir un service de guérison spirituelle, adressez-vous au [Centre d'amitié autochtone](#) présent sur votre territoire afin de voir s'il peut soutenir cette démarche.
- Comme plusieurs femmes non autochtones en situation ou à risque d'itinérance, il est fort possible que la femme devant vous ait été victime d'abus physique ou sexuel dans son parcours de vie. Le cas échéant, son rapport au corps, à la sexualité, aux examens gynécologiques et à la grossesse en sera affecté.



Attention ! Certains intervenants peuvent avoir tendance à associer la désorganisation d'une personne des Premières Nations ou d'un Inuk à un état d'intoxication, si bien que l'état mental n'est pas toujours pris en compte. Lorsqu'on se penche sur l'état mental de la personne, il est important de s'assurer que les observations soient faites avec une sensibilité culturelle, surtout par rapport à l'expérience de la dépression, de l'anxiété ou des traumatismes vécus par la personne.



Concernant les pratiques générales à privilégier avec des personnes en situation d'itinérance dont l'état mental est préoccupant, consulter la fiche [Protéger des personnes lorsque leur état ou la situation le requiert](#).



Concernant les pratiques générales à privilégier auprès de personnes en situation d'itinérance qui présentent un trouble lié à l'utilisation d'une substance et un trouble mental, consulter la fiche [Soutenir les personnes présentant un trouble lié à l'utilisation d'une substance et un trouble mental](#).

2.4 CONSIDÉRER LA DIMENSION DE LA FAMILLE ET DE LA COLLECTIVITÉ DANS L'INTERVENTION

Ce qu'évoque la notion de famille et de communauté chez une personne des Premières Nations ou chez un Inuk peut différer de ce que cela évoque chez une personne non autochtone. On observe, par exemple, que les Inuit en situation d'itinérance urbaine ont plus de chance de vivre leur quotidien avec des personnes avec qui elles ont des liens de parenté. Une entraide de type communautaire est aussi souvent présente entre les personnes des Premières Nations ou les Inuit installés en logement sur le territoire (dans la ville ou la municipalité de destination) et ceux qui arrivent des communautés ou des villages nordiques.



Attention ! Certains réseaux plus ou moins organisés ciblent les personnes à leur arrivée en ville pour les entraîner vers différentes activités illicites, y compris des réseaux de prostitution et de trafic humain. Il est important que l'intervenant soit sensible à ce risque dans l'exploration du réseau social d'une personne nouvellement arrivée.

- Explorez les contacts que la personne maintient avec sa famille et sa communauté.
- Selon ce qu'elle souhaite et selon l'éloignement géographique, repérez avec elle différents moyens pour maintenir ce lien : réseaux sociaux, se procurer un téléphone ou en faciliter l'accès, assurer un lien à la communauté à travers la radio, la musique, la nourriture, les organismes du milieu (activités individuelles et de groupe).

- Soutenez la famille lorsqu'elle est présente. Souvent, celle-ci souhaite être impliquée, sentir qu'elle fait partie de la solution. Si la personne est d'accord, incluez-la dans vos rencontres. Certains membres de la famille pourraient agir à titre de « traducteurs », non pas uniquement linguistiques, mais des référents culturels, par exemple.
- Soyez conscient que l'appartenance à un réseau social composé majoritairement de personnes en situation d'itinérance constitue à la fois un moteur de survie qui peut être un levier vers une sortie de l'itinérance et un facteur de maintien dans la situation actuelle. Dans le cas d'une situation de violence, la personne peut craindre les représailles de certaines personnes qu'elle côtoie quotidiennement et craindre pour sa sécurité si elle dénonce la situation.
- Intéressez-vous aux personnes (tant allochtones qu'autochtones) et aux organismes communautaires qu'elle côtoie quotidiennement ou qui font partie de sa vie.
- Rappelez-vous que les liens familiaux et communautaires sont souvent forts : ainsi, l'aide que vous offrez à une personne peut être utile pour plusieurs personnes, allant de jeunes enfants à la famille élargie. De plus, si le lien de confiance est créé avec vous, le mot se passera et d'autres personnes se sentiront à l'aise de venir vous demander de l'assistance.

La notion du chez-soi et le rapport au lieu et au logement

Il est important d'explorer la définition du chez-soi, le rapport au lieu ainsi que la réalité du logement en milieu urbain qui peuvent différer des normes en vigueur dans les communautés autochtones.

- Le fait d'être en logement peut être associé au risque d'être isolé et s'opposer au besoin d'appartenance au groupe. La prise en compte de cette solitude et la recherche de solutions sont très importantes dans le succès de la transition éventuelle d'une personne des Premières Nations ou inuite vers un logement.

- Lorsqu'une personne possède un lieu où vivre, il peut paraître naturel à son réseau social, ainsi qu'à elle-même, qu'au nom d'un principe de solidarité, les personnes non logées de son réseau fréquentent également le lieu d'hébergement.
- La pratique d'hospitalité communautaire mène parfois à certains abus et la personne confrontée à cette situation peut dans certains cas préférer quitter son logement et retourner en situation d'itinérance pour ne pas avoir à gérer cette situation délicate ou encore par manque de moyens pour y faire face. Elle peut également se retrouver en situation d'itinérance après avoir été expulsée par un propriétaire qui n'accepte pas que plusieurs autres personnes habitent le logement.
- Bien que les caractéristiques propres à la réalité des personnes des Premières Nations et des Inuit doivent être prises en considération dans une démarche qui vise une sortie de l'itinérance, les pratiques évoquées dans la fiche [Agir sur l'instabilité résidentielle pour prévenir le passage à la rue](#) pourraient également être utiles dans l'intervention auprès d'eux.

2.5 INFORMER LES PERSONNES ET LES ORIENTER VERS LES SERVICES ET LES ORGANISATIONS CULTURELLEMENT PERTINENTES

Offrir rapidement de l'information au sujet des ressources disponibles lorsque des personnes des Premières Nations et les Inuit arrivent en milieu urbain ou dans une ville en région peut éviter l'ancrage dans la rue ou l'engagement dans certaines activités de survie pouvant porter atteinte à leur intégrité physique et mentale. Il est de la responsabilité de l'intervenant de démystifier les codes et le mode de fonctionnement des organisations du réseau de la santé et des services sociaux pour les personnes des Premières Nations et les Inuit et de les rassurer quant à l'accompagnement qu'ils y trouveront. Qu'une personne manifeste clairement ou non un attachement à sa culture d'origine, il peut être pertinent de l'informer des ressources offertes aux personnes des Premières Nations et aux Inuit et de la mettre en lien avec celles-ci, si tel est son souhait.



Astuce d'intervention ! Parmi les ressources mises sur pied par et pour les Autochtones, les Centres d'amitié autochtones ont pour mission de répondre aux besoins culturels et sociaux des personnes des Premières Nations et des Inuit, de leur offrir des services pertinents de divers ordres (emploi, éducation, intervention psychosociale, etc.) et un espace de sécurité identitaire nourri par des activités culturelles et communautaires. *Pour en savoir plus, consulter le site web du [Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec](#).*

- Renseignez-vous sur les ressources que la personne connaît déjà sur le territoire et qui pourraient la soutenir dans ses différentes démarches (logement, emploi, santé, dépendance, etc.).
- Offrez l'information permettant à la personne de se repérer dans la ville, notamment en ce qui a trait aux services offerts, à leur localisation et aux modalités d'accès.
- Sensibilisez-la aux procédures et aux règles de fonctionnement des services, parfois implicites, qui pourraient la concerner (règlements municipaux, modalités du paiement du loyer, utilisation des transports, pratiques policières, etc.).
- Sans nier le fait qu'un intervenant non autochtone puisse apporter une aide significative à une personne des Premières Nations ou inuite, la possibilité de rencontrer un aîné, un intervenant de sa communauté ou simplement une personne de la même communauté ou nation peut être importante pour certaines personnes, ceux-ci pouvant jouer un rôle de modèle positif qui permet de favoriser une intervention indirecte, non intrusive et non coercitive.
- Renseignez-vous sur les ressources, les activités et les services destinés aux personnes des Premières Nations et aux Inuit dans votre secteur. Au besoin, communiquez avec le [Centre d'amitié autochtone](#) le plus près qui pourra vous orienter sur le sujet. Transmettez ces informations à la personne si elle ne les connaît pas déjà.

- Créez des ponts et des collaborations avec les ressources autochtones de votre secteur et les ressources fréquentées par les personnes au sein de leur communauté d'origine, le cas échéant.
- Favorisez la continuité entre les services offerts dans la communauté d'origine et ceux offerts sur votre territoire.



Astuce d'intervention ! Les personnes des Premières Nations et les Inuit ont accès aux services de réadaptation en dépendance s'adressant à la population générale. Par exemple, les services de réadaptation en dépendance des CISSS et des CIUSSS sont gratuits et sont offerts dans toutes les régions du Québec. En complémentarité avec ces services publics, les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance peuvent fournir des services aux personnes des Premières Nations et aux Inuit. Certaines ressources ont mis sur pied des services culturellement adaptés. En plus de cela, pour les personnes des Premières Nations de communautés non conventionnées, il existe [*six centres de prévention et de traitement*](#) en lien avec le [*Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones \(PNLAADA\)*](#), qui offrent des services dans trois langues (français, anglais, innu) et qui intègrent des approches de soins culturellement adaptées. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder à ces services, la personne peut communiquer avec le poste de soins infirmiers communautaire, le centre de santé, le conseil de bande de sa communauté ou avec le [*gestionnaire du PNLAADA de la région du Québec*](#).

3. ENTAMER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES NÉCESSAIRES À L'OBTENTION DES SOINS ET DES SERVICES

Entreprendre des démarches afin d'obtenir les documents permettant d'avoir accès aux soins et aux services est un défi pour plusieurs personnes en situation d'itinérance. Pour les personnes des Premières Nations et les Inuit, cela est d'autant plus complexe que les procédures varient selon que l'on est un Inuk vivant dans un village nordique ou dans une ville du Sud, un membre d'une Première Nation conventionnée ou non, vivant dans une communauté ou possédant une adresse en ville. Plusieurs personnes des Premières Nations

et plusieurs Inuit auront besoin d'être guidés et accompagnés dans ces démarches. De plus, le fonctionnement des établissements qui offrent les soins de santé et les services sociaux dans les communautés et en dehors de celles-ci peut varier grandement.

- Vérifiez s'il existe des photocopies de certains papiers d'identité ou de documents administratifs et, dans l'affirmative, demandez à la personne qui les a en sa possession (par exemple un organisme communautaire qu'elle fréquente ? Un centre de santé dans sa communauté d'origine ? Une autre organisation dans votre secteur ou dans une autre région où elle a déjà reçu des services de santé ou des services psychosociaux ? etc.).
- Si la personne répond par la négative, demandez-lui si elle connaît par cœur un numéro qui pourrait permettre de l'identifier et d'entamer certaines démarches (numéro N, carte de statut, etc.). Plusieurs personnes des Premières Nations et inuites connaissent ces informations par cœur.
- Il faut savoir que le numéro N (Inuit) ou le numéro de bande (carte de statut Premières Nations) permet d'obtenir des soins de santé non assurés qui sont complémentaires aux soins couverts par la RAMQ (soit par le gouvernement fédéral ou provincial).
- Les démarches à entreprendre pour obtenir la carte d'assurance maladie (RAMQ) sont les mêmes que pour les personnes non autochtones. *Pour plus d'informations sur ces démarches, consulter la fiche [Accompagner des personnes en situation d'itinérance](#).*
- Pour avoir du soutien dans les démarches administratives liées aux soins et aux services, plusieurs ressources sont disponibles, notamment :
 - › Pour les personnes des Premières Nations, les [Centres d'amitié autochtones](#) sont des ressources qui seront à même de répondre aux questions de la personne et de l'orienter au besoin.
 - › Si la personne est inuite, il est possible d'amorcer des démarches avec le soutien de la [Société Makivik](#).

- › Pour les Inuit à Montréal, la Southern Quebec Inuit Association (514 545-1885) peut offrir les mêmes services que les Centres d'amitié autochtones.
- › Si la personne est crie, il est possible de communiquer avec le [Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James](#).
- › Pour une personne d'une communauté non conventionnée, il est probable que sa communauté d'origine puisse lui offrir un soutien dans ses démarches.
- › Plus généralement, vous pouvez vous renseigner auprès d'un agent de relation avec le milieu ou de la [Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador](#).



Astuce d'intervention ! Sachez que lorsque les médicaments et les services médicaux ne sont pas couverts par un régime d'assurance privée ou par la Régie de l'assurance maladie du Québec, le [programme des Services de santé non assurés \(SSNA\)](#) peut rembourser certains frais et services (par ex. : soins de la vue, soins dentaires, transport pour des raisons médicales, services de counseling en santé mentale et services de soutien culturel et affectif). Le programme SSNA est géré par Services aux Autochtones Canada pour l'ensemble des communautés non conventionnées¹. L'intervenant peut soutenir la personne dans ses démarches auprès de l'instance concernée afin d'accéder au programme. Pour les nations couvertes par une convention (soit les Inuit, les Cris et les Naskapis), le programme SSNA est administré respectivement par la [Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik](#), le [Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James](#) et le [CLSC Naskapi](#).

¹ Voir aussi à ce propos le [Guide des procédures pour accéder aux services de santé](#) produit par la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL)

POUR EN SAVOIR PLUS

CERTAINS ÉCRITS PERTINENTS CONCERNANT LES AUTOCHTONES

Résumé des discussions et de la conclusion des travaux de la Commission de vérité et réconciliation, dont une section porte sur les appels à l'action dans le domaine des services de santé et des services sociaux :

- [Commission de vérité et réconciliation du Canada. \(2015\). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada \(594 p.\)](#)

Portrait des communautés inuites, de leur région et de leur vision de l'avenir, dont celle relative aux services de santé et aux services sociaux :

- [Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik. \(2014\). Rapport de la consultation Parnasimautik.](#)

Portrait des communautés des Premières Nations et inuites :

- [Gaudreault, D. \(2011\). Amérindiens et Inuit. Portrait des nations autochtones du Québec \(2e éd.\). Secrétariat aux affaires autochtones.](#)

Rapport abordant différents domaines de la vie des femmes autochtones au Québec :

- [Larivière, W., Boulanger, S., Champagne, J., Dubois, C., et Bouchard, S. \(2016\). À la rencontre des femmes autochtones du Québec. Conseil du statut de la femme.](#)

Mémoire présenté dans le cadre du processus de révision du cadre d'apprentissage et de garde des jeunes autochtones, plan de mobilisation :

- [Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec \(RCAAQ\). \(2017\). Soutenir les familles autochtones vivant en milieu urbain Mémoire du RCAAQ soumis au Ministère de l'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) \(36 p.\).](#)

CERTAINS ÉCRITS, OUTILS ET COORDONNÉES PERTINENTS CONCERNANT L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ, AUX SERVICES SOCIAUX ET À D'AUTRES PROGRAMMES POUR LES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUIT

Rapport sur les différents services de santé et services sociaux destinés aux Premières Nations et aux Inuit :

- [Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. \(2019\). Rapport synthèse – Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès \(122 p.\). Gouvernement du Québec.](#)

Informations sur les services de santé et sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit du Québec par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral :

- [Bergeron, O. \(2015\). Projet de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec – Synthèse des services de santé et sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit au Québec. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.](#)
- [Description du programme des Services de santé non assurés \(SSNA\) pour les Premières Nations et les Inuit sur le site web de Santé Canada.](#)

Trousse d'information et de renseignements pratiques pour accéder aux services et soins de santé du programme des Services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada et aux autres services de santé provinciaux :

- [Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. \(2013\). Guide des procédures pour accéder aux Services de santé pour les Premières Nations vivant hors et sur réserve.](#)

Organismes à contacter pour plus d'informations sur l'accès au programme des Services de santé non assurés (SSNA) :

- [Services aux Autochtones Canada – Communautés non conventionnées](#)
- [Régie régionale de santé et des services sociaux du Nunavik – Inuit](#)
- [Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James – Cris](#)
- [CLSC Naskapi – Naskapis](#)

Autres programmes pour les personnes des Premières Nations et les Inuit :

- [Liste des centres de traitements au Québec pour le Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones](#)
- [Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuit](#)

COORDONNÉES DE CERTAINES ORGANISATIONS NATIONALES ŒUVRANT DIRECTEMENT AUPRÈS DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS ET DES INUIT DU QUÉBEC OU À LA PROMOTION DE LEURS DROITS, LEURS INTÉRÊTS ET LEUR CULTURE

[Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec](#)

Association provinciale qui milite depuis 45 ans pour les droits et intérêts des citoyens autochtones dans les villes du Québec, tout en appuyant les Centres d'amitié autochtones du Québec qui y sont affiliés.

[Alliance de recherche ODENA](#)

Organisme visant à soutenir le développement social, économique, politique et culturel de la population autochtone des villes québécoises et à mettre en valeur l'action collective des Centres d'amitié autochtones du Québec. Regroupe des chercheurs, des collaborateurs, des intervenants, des leaders, des intellectuels et des experts autochtones de même que plusieurs étudiants de 2e et 3e cycles.

[Société Makivik](#)

Organisation qui lutte contre la pauvreté et promeut le bien-être, le progrès et l'éducation des Inuit.

[Institut culturel Avataq](#)

Organisme culturel dont le but est d'assurer la préservation et l'épanouissement de la culture et de la langue inuites par le biais de programmes linguistiques, patrimoniaux et culturels.

Femmes autochtones du Québec

Organisme dont la visée est de représenter et défendre les intérêts des femmes autochtones, de leur famille et de leur communauté à travers le Québec.

Projets autochtones du Québec

Organisme autochtone qui accompagne les personnes des Premières Nations, les Inuit et les Métis qui sont confrontés à la précarité du logement à Tio'tià : ke / Montréal.

Comités de justice communautaire

Services communautaires axés sur la déjudiciarisation, la réduction des méfaits, et le mieux-être de la communauté, du délinquant et de la victime basés sur la justice réparatrice avec un objectif de résolution des conflits.

Services parajudiciaires autochtones du Québec

Service d'accompagnement lors du processus judiciaire et Ligne d'urgence pour les victimes d'abus policiers.

CERTAINS DOCUMENTS ET FORMATIONS CONCERNANT LA DÉMARCHE DE SÉCURISATION CULTURELLE

Textes et rapports portant sur la sécurisation culturelle :

- [Ministère de la Santé et des Services sociaux \(MSSS\). \(2021\). La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux. Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit. Gouvernement du Québec.](#)
- [Conseil canadien de la santé. \(2012\). Empathie, dignité et respect. Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain.](#)
- [Ball, J. \(2008\). Cultural safety in practice with children, families and communities \(allocution présentée à The Early Years Interprofessional Research and Practice Conference, Vancouver, 1er février 2008\). University of Victoria.](#)

Formations en ligne offertes par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue :

- [Wedokodadowiin – Travaillons ensemble !](#)
- [Piwaseha – Cultures et réalités autochtones](#)

CERTAINS DOCUMENTS AUDIOVISUELS PRÉSENTANT L'EXPÉRIENCE VÉCUE PAR DES PERSONNES DES PREMIÈRES NATIONS OU DES INUIT

Vidéo sur l'expérience de la rue à Montréal telle que vécue par trois personnes des Premières Nations :

- [Rivet, P. \(2013\). Je ne veux pas mourir – problèmes de toxicomanie des Amérindiens, 45 minutes 34 secondes.](#)

Vidéo sur l'expérience d'un homme autochtone vivant en situation de précarité résidentielle :

- [Nepinak, D. \(2012\). Trois repas et un lit, Office national du film du Canada \(ONF\), en association avec la Commission de la santé mentale du Canada, 2 minutes 26 secondes.](#)

Vidéo sur l'héritage des pensionnats indiens :

- [Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. \(2009\). L'héritage des pensionnats indiens au Québec.](#)

BIBLIOGRAPHIE

Agence de santé publique du Canada. (2015). *Cadre des méthodes autochtones éprouvées pour l'Initiative canadienne des pratiques exemplaires*. http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/aspc-phac/HP35-59-2015-fra.pdf

Bacon, P. (2008). *Le phénomène de l'itinérance chez les Premières Nations au Québec* (42 p.). Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. <https://centredoc.cssspnql.com/cgi-bin/koha/opac-detail.pl?biblionumber=71>

Beaulieu, A., Gervais, S., et Papillon, M. (dir.). (2013). *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*. Presses de l'Université de Montréal. <http://www.territoireautochtone.uqam.ca/pages/documents/publications/Beaulieu-Gervais-Papillon-Autochtones.pdf>

Bélangier, Y., Awosoga, O., et Weasel Head, G. (2013). Homelessness, urban Aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal Policy Studies*, 2(2), 4-33. <https://doi.org/10.5663/aps.v2i2.19006>

Bergeron, A., et Boileau, A. (2015). *Nānāwig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec* (79 p.). Femmes autochtones du Québec. <https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/09/RapportFADA-Copie.pdf>

Bergeron, O. (2015). *Projet de gouvernance en santé et en services sociaux des Premières Nations au Québec – Synthèse des services de santé et sociaux offerts aux Premières Nations et aux Inuit au Québec*. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. <https://files.cssspnql.com/index.php/s/gp56Nb08GvsjKLt>

Brassard, R., Giroux, L., et Lamothe-Gagnon, D. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008. Les Autochtones confiés aux Services correctionnels*. Ministère de la Sécurité publique du Québec, Direction des Services correctionnels. https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/profil_autochtones_2007-2008/profil_correctionnel_2007-2008_autochtones.pdf

Christensen, J. (2012). « They want a different life »: Rural northern settlement dynamics and pathways to homelessness in Yellowknife and Inuvik, Northwest Territories. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 56(4), 419-438. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2012.00439.x>

Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (594 p.). [https://web.archive.org/web/20210327011823/https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Honorer la v%C3%A9rit%C3%A9 r%C3%A9concilier pour l%27avenir.pdf](https://web.archive.org/web/20210327011823/https://nctr.ca/fr/assets/reports/Final%20Reports/Honorer%20la%20v%C3%A9rit%C3%A9%20r%C3%A9concilier%20pour%20l%27avenir.pdf)

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics. (2019). *Rapport synthèse – Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès* (122 p.). Gouvernement du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_Synthese.pdf

Conseil canadien de la santé. (2012). *Empathie, dignité et respect. Créer la sécurisation culturelle pour les Autochtones dans les systèmes de santé en milieu urbain*. http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccs-hcc/H174-39-2012-fra.pdf

Côté, M.-O. (2013). Chapitre 3 – Migration. Dans *Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec 2008*. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). <https://files.cssspnql.com/index.php/s/Wc1W5v46Ta1H2Ap#pdfviewer>

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Le sommaire du rapport final (137 p.). <https://www.mmiwg-ffada.ca/fr/>

Fournier, A., Rose, M.-C., Hurtubise, R., et McAll, C. (2015). *Mieux comprendre l'itinérance en région. Précarité résidentielle et mobilité interurbaine*. Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). <https://www.cremis.ca/publications/articles-et-medias/mieux-comprendre-litinerance-en-region-precarite-residentielle-et-mobilite-interurbaine-une-etude-exploratoire-2015/>

Gaudreault, D. (2011). *Amérindiens et Inuit. Portrait des nations autochtones du Québec* (2e éd.). Secrétariat aux affaires autochtones. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/conseil-executif/publications-adm/saa/administratives/brochures/document-11-nations-2e-edition.pdf?1605704959>

Goyette, M., Grenier, S., Pontbriand, A., Turcotte, M.-È., Royer, M.-N., et Corneau, M. (2014). *Enjeux relatifs au passage à la vie adulte de jeunes autochtones : vers une meilleure compréhension de la particularité du contexte de communautés algonquines de l'Abitibi-Témiscamingue*. École nationale d'administration publique et Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2012/01/030181709.pdf>

- Goyette, M., Pontbriand, A., Turcotte, M.-È., Mann-Feder, V., Turcotte, D., Grenier, S., et El-Hadji Sawaliho, B. (2012). *Parcours d'entrée dans la vie adulte et stratégies d'autonomisation des jeunes autochtones suivis ou placés en protection de la jeunesse* (112 p.). Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2013/01/030374475.pdf>
- Guay, C. (2013). Le renouvellement des pratiques en travail social : la contribution des intervenants sociaux autochtones. Dans E. Harper et H. Dorvil (dir.), *Le travail social. Théories, méthodologies et pratiques* (p. 339-352). Presses de l'Université du Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/travail-social-1946.html>
- Harvey, M.-F. (2016). *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. <https://files.cssspnql.com/index.php/s/yv7jTy3ljca0TqY>
- Kishigami, N. (2008). Homeless Inuit in Montreal. *Études/Inuit/Studies*, 32(1), 73-90. <https://doi.org/10.7202/029820ar>
- Kishigami, N. (2014). *The current condition of low-income and homeless Inuit in Montreal, Canada, and the problems they face – General trends based on 2012 study in Montreal*. Makivik Corporation. [https://homelesshub.ca/sites/default/files/\[Final\]%20Kishigami's%20urban%20Inuit%20Report.pdf](https://homelesshub.ca/sites/default/files/[Final]%20Kishigami's%20urban%20Inuit%20Report.pdf)
- La rue des Femmes. (2018). *Portrait de l'itinérance au féminin. Réalité 2018* (22 p.). <http://www.laruedesfemmes.org/wp-content/uploads/2018/11/Litinerance-au-feminin-2018.pdf>
- Larivière, W., Boulanger, S., Champagne, J., Dubois, C., et Bouchard, S. (2016). *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. Conseil du statut de la femme. https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes_autochtones_web.pdf
- Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019a). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* (267 p.). Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002292/>
- Latimer, E., et Bordeleau, F. (2019b). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance sur l'île de Montréal le 24 avril 2018 (version révisée du 8 avril 2019)* (143 p.). Ville de Montréal et CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://jecomptemtl2018.ca/wp-content/uploads/2019/04/rapport-montral-rvision-8-avril-2019.pdf>
- Léveillé, K. (2014). *L'intervention sociale auprès des Autochtones en milieu urbain : contexte, pratiques et perceptions des intervenants à Montréal* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). <https://archipel.uqam.ca/6061/1/M13345.pdf>

- Lévesque, C. (2003). La présence des Autochtones dans les villes du Québec : mouvements pluriels, enjeux diversifiés. Dans D. Newhouse et E. J. Peters, *Des gens d'ici. Les Autochtones en milieu urbain* (p. 25-37). Projet de recherche sur les politiques. Gouvernement du Canada.
<https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cn000030608060-fra.pdf>
- Lévesque, C. (2016). *La présence autochtone dans les villes du Québec : actions, tendances et enjeux* (No 2016-01 ; Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-117.pdf
- Lévesque, C., et Comat, I. (2018a). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie I. Une enquête qualitative à Montréal.* (No 2018-02 ; Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-116.pdf
- Lévesque, C., et Comat, I. (2018b). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec. Partie II. Une enquête qualitative à Val-d'Or.* (No 2018-02 ; Cahiers ODENA. Au croisement des savoirs). Alliance de recherche ODENA, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. <https://reseaudialog.ca/wp-content/uploads/2021/06/CahierODENA-2018-02-Itinerance-VD-VF.pdf>
- Lévesque, C., Turcotte, A.-M., Ratel, J.-L., et Germain, A. (2015). La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 111-130). Presses de l'Université du Québec. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-120.pdf
- McCallum, K., et Isaac, D. (2011). *Feeling home: Culturally responsive approaches to Aboriginal homelessness* (79 p.). Centre for Native Policy and Research. <http://www.sparc.bc.ca/wp-content/uploads/2017/01/feeling-home-final-report.pdf>
- Menzies, P. (2007). Understanding Aboriginal intergeneration trauma from a social work perspective. *The Canadian Journal of Native Studies*, XXVII(2), 367-392. <http://www3.brandonu.ca/cjns/27.2/05Menzies.pdf>
- Menzies, P. (2009). Homeless Aboriginal men: Effects of intergenerational trauma (Chapitre 6.2). Dans J. D. Hulchanski, P. Campsie, S. B. Y. Chau, S. W. Hwang et E. Paradis (dir.), *Finding home: Policy options for addressing homelessness in Canada* (p. 601-626). Cities Centre, University of Toronto. <http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/6.2%20Menzies%20-%20Homeless%20Aboriginal%20Men.pdf>

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2007). *Prestation et financement des services de santé et des services sociaux destinés aux Autochtones (Premières Nations et Inuit)*. Affaires autochtones et régions nordiques, Direction générale de la planification, de l'évaluation et de la qualité. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2007/07-725-01.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014a). *Ensemble pour éviter la rue et en sortir – Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014b). *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-846-02W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2021). *La sécurisation culturelle en santé et en services sociaux. Vers des soins et des services culturellement sécurisants pour les Premières Nations et les Inuit* (Publication no 978-2-550-88925-0). Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-613-02W.pdf>
- Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal. (2016). *L'itinérance chez les Autochtones : les concepts clés*. MMFIM. <https://www.mmfim.ca/litinerance-chez-les-autochtones-les-concepts-cles/>
- Patrick, C. (2015). *L'itinérance autochtone au Canada*. *Revue de la littérature*. The Homeless Hub Press. [https://www.rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/attachments-fr/Litine%CC%81rance autochtone au Canada.pdf](https://www.rondpointdelitinerance.ca/sites/default/files/attachments-fr/Litine%CC%81rance%20autochtone%20au%20Canada.pdf)
- Peters, E. J. (2000). Aboriginal people and Canadian geography: A review of the recent literature. *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, 44(1), 44-55. <https://doi.org/10.1111/j.1541-0064.2000.tb00692.x>
- Porteous, J. D., et Smith, S. E. (2001). *Domicide: The global destruction of home*. McGill-Queen's University Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt814g0>
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2008). *Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les Autochtones en milieu urbain du Québec*. http://www.rcaaq.info/wp-content/uploads/2018/04/M%C3%A9moire_RCAAQ_2008_Litin%C3%A9rance.pdf

- Rose, M.-C., et St-Louis, M. (2016). *Démarche de consultation auprès de 20 intervenants et gestionnaires œuvrant auprès des autochtones en situation d'itinérance dans les différentes régions du Québec* (Rapport interne). Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS).
- Savoie, D., et Cornez, S. (2014). *Low-income and homeless Inuit in Montreal* (16 p.). Makivik Corporation. [http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/INUIT%20HOMELESSNESS%20AND%20LOW-INCOME%20-%20DOCUMENT%20DATED%20MARCH%202014%20\(FINAL\).pdf](http://www.homelesshub.ca/sites/default/files/INUIT%20HOMELESSNESS%20AND%20LOW-INCOME%20-%20DOCUMENT%20DATED%20MARCH%202014%20(FINAL).pdf)
- Shaikh, A., Pallard, H., et Kauppi, C. (2013). Migration and homelessness: Exploring attachment to place amongst Francophone, Anglophone and Indigenous people in Northeastern Ontario. *Spaces and Flows: An International Journal of Urban and ExtraUrban Studies*, 3(1), 97-107. <https://doi.org/10.18848/2154-8676/CGP/v03i01/53682>
- Tables locales et centrale. (2017). *Cadre de référence – Accessibilité aux services en milieu urbain pour les Autochtones* (8 p.). https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-198.pdf
- Willows, N. D. (2005). Les déterminants de la saine alimentation chez les peuples autochtones du Canada : état actuel des connaissances et lacunes au niveau de la recherche. *Canadian Journal of Public Health*, 96(S3), S36-S41. <https://doi.org/10.1007/BF03405199>

Principes clés: un premier pas dans le Guide

- Principes clés du Guide des bonnes pratiques en itinérance

Fiches sur les pratiques de base à adopter

- Accueillir des personnes en situation d'itinérance dans les services
- Répondre aux besoins et orienter dans les services
- Donner des soins de santé à des personnes en situation d'itinérance
- Accompagner des personnes en situation d'itinérance

Fiches sur les situations défi rencontrées dans l'intervention

- Protéger les personnes lorsque leur état ou la situation le requiert
- Susciter l'engagement et l'implication chez les personnes
- Comprendre et agir auprès des personnes dont les comportements dérangent
- Soutenir les personnes présentant un trouble lié à l'utilisation d'une substance et un trouble mental
- Accompagner des personnes en contact avec la justice
- Assurer le relais avant, pendant et après un passage en hébergement dans un établissement ou dans un organisme
- Intervenir auprès des personnes lors d'un passage en centre hospitalier
- Agir sur l'instabilité résidentielle pour prévenir le passage vers l'itinérance
- Accompagner les personnes vers la stabilité résidentielle
- **Accompagner les personnes des Premières Nations et les Inuit en situation d'itinérance**

Compléments d'information sur certaines populations

- Femmes
- Hommes
- Jeunes
- Personnes âgées
- Personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme
- Personnes ayant une déficience physique
- Personnes immigrantes
- Personnes LGBTQ+
- Personnes des Premières Nations et Inuit

ÉDITION

La Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche
du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Le Guide des bonnes pratiques en itinérance découle du mandat confié au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et réalisé par le CREMIS grâce au soutien financier du ministère de la Santé et des Services sociaux et en collaboration avec ce dernier, afin d'appuyer le déploiement de la *Stratégie d'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir*, dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2020 – Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance*.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

ISBN: 978-2-550-86646-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable du CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Pour citer ce document:

HURTUBISE, Roch, ROY, Laurence, TRUDEL, Lucie, ROSE, Marie-Claude et PEARSON, Alexis (2021). *Guide des bonnes pratiques en itinérance*. Montréal : CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

© CREMIS, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2021